



Ai-je le droit à la nationalité française?

Par **pupuska**, le **08/06/2009** à **11:19**

Bonjour tout le monde ,voilà je vous explique mon cas,ma grand mere paternelle est française, elle est née en france de parents français,elle a la nationalité ,mon pere est né en france en 1953 ,de parents mixte(pere algerien et mere française) il avait la double nationalité(droit de sol et de sang) jusqu'à l'age où il devait faire le service militaire alors à l'epoque c'etait 4ans donc 2ans pr chaque nationalité et comme il commençait à travailler en algerie donc il a du faire un choix ,il a renier sa nationalité par obligation sinon il perdait tout,maintenant il voudrait recuperer sa nationalité est ce qu'il peut le faire ,et pour moi est ce que je pourai l'avoir par son bié ou celui de ma grand mere ,moi je suis née en algerie ,c'est dommage si je ne peux pas y beneficier parce que je me sens autant algerienne que française vu que j'ai vecu avec ma grand mere qui est française en algerie
je vous remercie vraiment pour votre aide!!!